



Commune de
Blonay - Saint-Légier
CONSEIL COMMUNAL

Blonay, le 4 novembre 2022

Préavis N° 28-2022 concernant le règlement sur les jours et heures d'ouverture et de fermeture des magasins.

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Blonay – Saint-Légier du 1^{er} novembre 2022 présidée par Monsieur Yves Filippozzi, président.

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier,

vu le préavis N° 28-2022,

oui les commissions chargées de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à l'unanimité (70 oui, 0 voix contraire et 1 abstention), les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- D'adopter le Règlement sur les jours et heures d'ouvertures et de fermeture des magasins;

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 1^{er} novembre 2022.

LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Yves Filippozzi



La secrétaire

Ariane Wunderli